

ABYMES



*vers l'Excellence* \*

# Coupe Frédéric JALTON

du Jeudi 3 au Dimanche 6 Juillet 2025

ÉLITE • OPEN 1, 2 et 3 • ACCESS 1

**1 prologue, 3 étapes**







La Coupe Frédéric Jalton, grand vecteur d'animation territoriale, revêt son dossard mémoriel, et ses accents de combativité pour le plus grand plaisir de tous!

Un événement qui ravive l'empreinte passionnelle de Feu Frédéric JALTON pour le sport, tant dans son essence qu'au travers des valeurs qu'il véhicule.

L'engagement de la Ville des Abymes, traduit par son ambitieuse politique sportive, à très large spectre prolonge cette volonté marquée de faire du sport un liant sociétal de premier ordre. Alimenté par les nombreux clubs et associations du territoire, par cette fougue des bénévoles et parents dont le sacerdoce remarquable nous enrichit continuellement de championnes et champions toutes disciplines confondues, ***ce flambeau d'excellence élève notre jeunesse riche de talents, et gourmande de victoires.***

Alors, comme un galop d'essai vivifiant d'espérance, cette Coupe Frédéric JALTON, en amont du tour cycliste International de la Guadeloupe affinera sans doute notre appétit de spectacle et notre ferveur pour la petite reine en confrontant nos magnifiques équipes.

Un grand merci à Philibert MOUEZA, Adjoint au Maire en charge du Sport, dont l'implication énergique aux côtés de notre précieux Valentin CLAIRE, a pu assurer un bel emballement des divers partenaires sur le renouveau de cette course Abymienne mythique, qui fleurira le coeur de notre ruralité!

Je vous attends nombreux !

Eric JALTON  
Maire de la Ville des Abymes  
président de Cap Excellence



Chers amis sportifs,

L'édition 2025 de la course cycliste COUPE Frédéric JALTON nous revient cette année du 3 au 6 juillet prochain.

Epreuve emblématique du calendrier sportif local, elle est située à un mois du Tour Cycliste International de la Guadeloupe et constitue donc par son positionnement, un appoint idéal, un terreau fertile indispensable à la préparation de notre peloton à la grande boucle.

Disputée en 3 étapes et agrémentée d'un prologue autour du centre ville en ouverture, la physionomie du parcours 2025 verra notre peloton s'affronter tantôt sur les sommets de Coma, Boricaud, Papin ou Masselas, tantôt s'époumoner sur les boulevards roulants des héros, la nouvelle route ou Palais Royal.

L'édition 2025 consacrera à coup sur, le dimanche 6 juillet sur le coup de midi un coureur complet, courageux, valeureux meilleur parmi les braves.

J'invite donc notre peloton, à faire honneur à notre épreuve certes emblématique mais ô combien exigeante.

J'invite également la population ainsi que l'habituelle foule des supporters à venir encourager et soutenir nos valeureux champions sur ce tracé exigeant.

Je remercie également l'ensemble des partenaires, qui nous soutient dans cette organisation, au premier rang desquels, l'Amicale des Anciens Cyclistes et Dirigeants présidée par notre champion CLAIRE Valentin.

Enfin, je nous invite tous à faire preuve de prudence et de patience à l'occasion de ces 4 jours d'épreuve.

Bonne COUPE JALTON 2025 à tous !!!

Philibert MUEZA  
Maire – Adjoint aux Sports de la ville des Abymes



« Souvenirs, souvenirs »

Cette année sera la 19<sup>ème</sup> édition de la Coupe Frédéric Jalon. Il est difficile d'oublier celui qui a tant contribué au développement de la Guadeloupe, et plus particulièrement de la ville des Abymes, tant sur le plan humain, social que sportif. Durant ces quatre jours de compétition que nous souhaitons

dynamiques et festifs, vallées, plaines et mornes accueilleront les coureurs dans une épreuve exigeante, où les pourcentages parfois sévères les pousseront à puiser profondément en eux-mêmes.

Nous adressons un chaleureux merci à toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite de cette grande manifestation :

- Éric JALTON, maire de la ville des Abymes
- Philibert MOUËZA, élu délégué aux sports de la ville des Abymes
- Cap Excellence
- Kalibois
- Firmin

Que le succès de cette fête, dédiée à Frédéric JALTON, soit un hommage à sa modestie, sa générosité, sa détermination et à son engagement social légendaire.

Vive la Coupe Frédéric JALTON 2025 !

Claire VALENTIN Président de l'Amicale des anciens cyclistes  
et dirigeants de la Guadeloupe

# PARCOURS DE L'ÉPREUVE CYCLISTE

\*\*\*

**Jedi 3 juillet**

Prologue : Abymes > Abymes - (1,700 Kms)

CLM.I 1,7

Emargement : 14h00 (Maison JALTON)

Heure de départ : 16h00

Route N°	Itinéraires	Kilomètres parcourus	Kilomètres retants	Heures de passage km/h 41	Heures de passage km/h 43
Rc	Départ : Maison JALTON	0,000	1,700	16:00:00	16:00:00
Rc	Rue Marcel Rambilière EHPAD JALTON	0,400	1,300	16:00:35	16:00:33
Rc	Rue du Cimetière	1,000	0,700	16:01:28	16:01:24
	Hôtel de Ville	1,400	0,300	16:02:03	16:01:57
N6	Arrivée : Office du Tourisme	1,700	0,000	16:02:29	16:02:22
N6	Arrivée : Office du Tourisme	1,700	0,000	16:02:29	16:02:22

Vendredi 4 juillet

Abymes > Abymes - (121,8 Kms)

1<sup>ère</sup> Étape

Emargement : 12:30 (FACE AU RELAIS TERRITORIAL DE CARAQUE)

Heure de départ : 13h30

Epreuve en circuits : 121,800 km

Route N°	Itinéraires	Kilomètres parcourus	Kilomètres retants	Heures de passage km/h 41	Heures de passage km/h 43	Heures de passage km/h 44
RC	Départ : Face au Relais territorial de Caraque	0,000	121,800	13:30:00	13:30:00	13:30:00
RC	Épicerie LÉOGANE	1,200	120,600	13:31:51	13:31:43	13:31:38
RC	Carrefour Bois de Rose	1,600	3,300	13:32:28	13:32:17	13:32:11
D103	Carrefour BESSON	2,600	119,200	13:34:00	13:33:43	13:33:33
D103	Carrefour BESSON Poste EDF	4,600	117,200	13:37:05	13:36:34	13:36:16
RC	Carrefour Rue Fortuné	5,000	116,800	13:37:42	13:37:09	13:36:49
RC	Pagès	5,700	116,100	13:38:46	13:38:09	13:37:46
RC	Rue Hilang Hilang	6,300	115,500	13:39:42	13:39:00	13:38:35
RC	Petit-Pérou	6,900	114,900	13:40:37	13:39:51	13:39:25
RC	Terrasson	7,800	114,000	13:42:00	13:41:09	13:40:38
RC	Carrefour Direction École	8,400	113,400	13:42:55	13:42:00	13:41:27
RC	Ligne d'arrivée Face au Relais territorial de Caraque	8,700	113,100	13:43:23	13:42:26	13:41:52
RC	Ligne d'arrivée (1) Face au Relais territorial de Caraque	17,600	104,200	13:57:05	13:55:09	13:54:00
RC	Ligne d'arrivée Face au Relais territorial de Caraque	18,400	103,400	13:58:18	13:56:17	13:55:05
RC	Ligne d'arrivée Face au Relais territorial de Caraque	19,100	103,400	13:59:23	13:57:17	13:56:03

(1) Ligne d'arrivée Face au Relais territorial de Caraque : Ravitaillement ouvert

Route N°	Itinéraires	Kilomètres parcourus	Kilomètres retants	Heures de passage km/h 41	Heures de passage km/h 43	Heures de passage km/h 44
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	38,100	83,700	14:28:37	14:24:26	14:21:57
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	57,100	64,700	14:57:51	14:51:34	14:47:52
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	76,100	45,700	15:27:05	15:18:48	15:13:46
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	95,100	26,700	15:56:18	15:45:51	15:39:41
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	114,100	7,700	16:25:32	16:13:00	16:05:35
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	115,300	6,500	16:27:23	16:14:43	16:07:14
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	119,200	2,600	16:33:23	16:20:17	16:12:33
RC	Ligne d'arrivée École de Caraque	119,700	2,100	16:34:09	16:21:00	16:13:14
D103	Route de BESSON (2)	116,800	5,000	16:29:42	16:16:51	16:09:16
D103	Carrefour BESSON Poste EDF	117,800	4,000	16:31:14	16:18:17	16:10:38
RC	Pagès (3)	118,00	3,000	16:32:46	16:19:43	16:12:00
RC	Petit-Pérou	119,800	2,000	16:34:18	16:21:09	16:13:22
RC	Terrasson (4)	120,00	1,000	16:35:51	16:22:34	16:14:44
RC	Arrivée École de Caraque	120,800	0,000	16:37:23	16:24:00	16:16:05
RC	Arrivée École de Caraque	121,00	0,000	16:37:23	16:24:00	16:16:05

- Route de BESSON (2) : 5 kms
- Pagès (3) : 3 kms
- Terrasson (4) : 1 km

Samedi 5 juillet

Abymes > Abymes - (121,8 Kms)

2<sup>ème</sup> Étape

Emargement : 13:00 (Maison JALTON)

Heure de départ : 14h00

Epreuve en ligne : 123,800 km

Route N°	Itinéraires	Kilomètres parcourus	Kilomètres retants	Heures de passage km/h 41	Heures de passage km/h 43	Heures de passage km/h 44
	Départ : Maison JALTON					
N2	Départ : Abri des voyageurs	0,000	123,800	14:00:00	14:00:00	14:00:00
N2	Boisripeaux	1,000	122,800	14:01:32	14:01:26	14:01:22
N2	Quatre chemins	1,600	122,200	14:02:28	14:02:17	14:02:11
N2	Chazeau	4,700	119,100	14:07:14	14:06:43	14:06:25
N2	Carrefour Dubisquet	8,800	115,00	14:13:32	14:12:34	14:12:00
N2	Boricaud Epicerie FLEURIVAL puis 4x le circuit	9,300	114,500	14:14:18	14:13:17	14:12:41
D110	Goulin Carrefour	11,900	111,900	14:18:18	14:17:00	14:16:14
D102	Carrefour Belle-Place	12,300	111,500	14:18:55	14:17:34	14:16:46
D102	Masselas	13,000	110,800	14:20:00	14:18:34	14:17:44
D102	Carrefour Rue Emmanuel LAURENT	14,500	109,300	14:22:18	14:20:43	14:19:46
RC	Sommet Rue Emmanuel LAURENT	15,000	108,800	14:23:05	14:21:26	14:20:27
RC	PAPIN	16,000	107,800	14:24:37	14:22:51	14:21:49
RC	Carrefour Joules LONGFORT	16,300	107,500	14:25:05	14:23:17	14:22:14
RC	Sommet Joules LONGFORT	17,100	106,700	14:26:18	14:24:26	14:23:19
RC	Carrefour École de Coma	17,400	106,400	14:26:46	14:24:51	14:23:44
D102	Carrefour CÉLIGNY	18,300	105,500	14:28:09	14:29:09	14:24:57
D102	École de Boivin	20,200	103,600	14:31:05	14:28:51	14:27:33

D102	Carrefour LONDON	20,800	103,000	14:32:00	14:29:43	14:28:22
RC	Morne POPOTTE	21,500	102,300	14:33:05	14:30:43	14:29:19
RC	Désravinière	21,700	102,100	14:33:23	14:31:00	14:29:35
D101	Carrefour Sortie Désravinière	23,200	100,600	14:35:42	14:33:09	14:31:38
D101	Chazeau	27,000	96,800	14:41:32	14:38:34	14:36:49
D101	Carrefour DUBISQUET	29,700	94,100	14:45:42	14:42:26	14:40:30
D110	Boricaud Epicerie FLEURIVAL	32,200	91,600	14:49:32	14:46:00	14:43:55
D110	Boricaud Epicerie FLEURIVAL	55,100	68,700	15:24:46	15:18:43	15:15:08
D110	Boricaud Epicerie FLEURIVAL	78,000	45,800	16:00:00	15:51:26	15:46:22
D110	Boricaud Epicerie FLEURIVAL	100,900	22,900	16:35:14	16:24:09	16:17:35
D101	Carrefour Doubs (1)	118,800	5,000	17:02:46	16:49:43	16:42:00
D101	Impasse Reville	119,800	4,000	17:04:18	16:51:09	16:43:22
D101	Chazeau (2)	120,800	3,000	17:05:51	16:52:34	16:44:44
D101	Carrefour Chemins Lapalun	121,800	2,000	17:07:23	16:54:00	16:46:05
D101	Carrefour Chemins du Radard (3)	122,800	1,000	17:08:55	16:55:26	16:47:27
D110	Arrivée : Boricaud Epicerie FLEURIVAL	123,800	0,000	17:10:28	16:56:51	16:48:49
D110	Arrivée: Boricaud Epicerie FLEURIVAL	123,800	0,000	17:10:28	16:56:51	16:48:49

- Carrefour Doubs (1) : 5 kms
- Chazeau (2) : 3 kms
- Carrefour Chemins du Radard (3) : 1 km

Dimanche 6 juillet

Abymes > Abymes - (137 Kms)

3<sup>ème</sup> Étape

Emargement : 8:00 (Maison JALTON)

Heure de départ : 9h00

Epreuve en Circuit : 137,000 km

Route N°	Itinéraires	Kilomètres parcourus	Kilomètres retants	Heures de passage km/h 41	Heures de passage km/h 43	Heures de passage km/h 44
Les ABYMES						
N2	Départ: Réel Office du Tourisme	0,000	137,000	9:00:00	9:00:00	9:00:00
N2	Pont de Providence	0,700	136,300	9:01:05	9:01:00	9:00:57
N2	Carrfour Milénis	1,000	136,000	9:01:32	9:01:26	9:01:22
N2	Giratoire Mr Bricolage Gendarmerie	1,700	135,300	9:02:37	9:02:26	9:02:19
N2	Giratoire Mandéla	2,400	134,600	9:03:42	9:03:26	9:03:16
D6	Giratoire Petit Pérou	2,900	134,100	9:04:28	9:04:09	9:03:57
D6	Giratoire Pérrin	5,000	132,000	9:07:42	9:07:09	9:06:49
MORNE A L'EAU						
D6	Nouvelles Route Morne à L'eau	6,300	130,700	9:09:42	9:09:00	9:08:35
D6	Giratoire Bertelle	8,700	128,300	9:13:23	9:12:26	9:11:52
Les ABYMES						
N1	Palais Royal	10,200	126,800	9:15:42	9:14:34	9:13:55
N1	Boiripeaux Stade	12,700	124,300	9:19:32	9:18:09	9:17:19
D129	Abymes Ligne Arrivée	13,700	123,300	9:21:05	9:19:34	9:18:41
D129	Abymes Ligne Arrivée	27,400	109,600	9:42:09	9:39:09	9:37:22
D129	Abymes Ligne Arrivée	41,100	95,900	10:03:14	9:58:43	9:56:03
D129	Abymes Ligne Arrivée	54,800	82,200	10:24:18	10:18:17	10:14:44

D129	Abymes Ligne Arrivée	68,500	68,500	10:45:23	10:37:51	10:33:25
D129	Abymes Ligne Arrivée	82,200	54,800	11:06:28	10:57:26	10:52:05
D129	Abymes Ligne Arrivée	95,900	41,100	11:27:32	11:17:00	11:10:46
D129	Abymes Ligne Arrivée	109,600	27,400	11:48:37	11:36:34	11:29:27
D129	Abymes Ligne Arrivée	123,300	13,700	12:09:42	11:56:09	11:48:08
N5	Giratoire Bertelle (1)	132,000	5,000	12:23:05	12:08:34	12:00:00
D129	Carrefour Cadduc	133,000	4,000	12:24:37	12:10:00	12:01:22
D129	Palais Royal (2)	134,000	3,000	12:26:09	12:11:26	12:02:44
D129	Pointe D'or	135,000	2,000	12:27:42	12:12:51	12:04:05
D129	Boiripeaux Stade (3)	136,000	1,000	12:29:14	12:14:17	12:05:27
D129	Arrivée : Abymes Office du Tourisme	137,000	0,000	12:30:46	12:15:43	12:06:49
D129	Arrivée : Abymes Office du Tourisme	137,000	0,000	12:30:46	12:15:43	12:06:49

- Giratoire Bertelle (1) : 5 kms
- Palais Royal (2) : 3 kms
- Boiripeaux Stade (3) : 1 km

# RÈGLEMENT PARTICULIER

ELITE – OPEN 1, 2, 3 – ACCESS 1

\* \* \*

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'épreuve « LA COUPE JALTON » est organisée par l'Amicale des Anciens Coureurs et Dirigeants Cyclistes de la GUADELOUPE en collaboration avec la Ville des Abymes, aura lieu du : **Judi 03 Juillet au Dimanche 06 Juillet 2025**

## ARTICLE 2 – TYPE d'EPREUVE

C'est une épreuve au temps, par étapes. Elle est inscrite au Calendrier du Comité Régional de Cyclisme des Iles de Guadeloupe, et, ouverte aux coureurs Elite, Open 1, 2, 3 et Accès 1 (-36 ans). De classification **2.12.7**, elle est régie par les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

## ARTICLE 3 – PARTICIPATION

Les ententes entre clubs du même comité sont autorisées à raison de 3 clubs maximum. **Le nombre de coureurs par équipe est 4 minimum, et 8 maximum.** Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au Lundi 30 Juin 2025 à 16h00 sur la plateforme [maj.ffc.fr](http://maj.ffc.fr), et, un droit d'engagement de trente euros (**30,00 €**) par coureur est fixé.

## ARTICLE 4 – PERMANENCE

La permanence de départ se tiendra :

- Le Prologue : à partir de 14h00 – Maison JALTON – Bourg (ABYMES) ;
- La 1ère étape : de 12h00 à 12h45 – Ecole de Caraque (ABYMES) ;
- La 2nde étape : de 13h00 à 13h45 – Maison JALTON (ABYMES) ;
- La 3ème étape : de 8h00 à 9h45 – Maison JALTON (ABYMES)

La confirmation des partants, la vérification des licences et le retrait des dossards par les responsables d'équipes licenciés se feront à la réunion des Directeurs Sportifs le **Mercredi 02 Juillet 2025 à 17h00 précises** à la **salle Félix PROTO**.

Une Enveloppe contenant les transpondeurs sera remise par Monsieur MIGNOT contre un chèque caution de deux cent cinquante euros ( 250,00 €) par équipe.

La présentation des équipes aura lieu au même endroit à 19h00.  
La présence des coureurs en tenue complète est obligatoire.  
Les Jeans, les shorts et les sandales ne sont pas autorisés.

#### ARTICLE 5 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la Fréquence : **157.575**

#### ARTICLE 6 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures mis en place par l'organisation.

#### ARTICLE 7 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Selon l'article du règlement F.F.C 2.6.024, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois (3) derniers kilomètres d'une étape en ligne, le(s) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du/ou des coureur(s) en compagnie du/ou desquel(s) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son/ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois (3) derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du/ou des coureur(s) en compagnie du/ou desquel(s) il se trouvait au moment de l'accident.

#### ARTICLE 8 - DÉLAI D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- 20% : pour les étapes dites plaine ;
- 30% : pour les étapes dites montagneuses ;
- 30% : pour le contre la montre individuelle et prologue

Conformément à l'article 2.6.28 du règlement F.F.C le collège des Arbitres peut prolonger les délais d'arrivée, en cas exceptionnel uniquement,

imprévisible et de force majeure, après consultation de l'organisateur.  
Dans le cas où des coureurs hors délai sont repêchés par la Collège des Arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général, de leurs différents classements annexes

## ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

### 1. Classement individuel :

Le classement général individuel s'obtient par l'addition des temps de chaque coureur dans toutes les étapes et demi-étape, en tenant compte des pénalités en temps éventuelles.

En cas d'égalité de temps au classement général final, les coureurs seront départagés par l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort par la place obtenue lors de la dernière étape.

Le Leader de ce classement portera un maillot de couleur Jaune estampillé « VILLE DES ABYMES ». Un trophée lui sera remis lors de la cérémonie de clôture.

**Un classement Général Individuel final récompensera les dix (10) premiers.**

Pour bénéficier du prix du classement général final, le compétiteur devra avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.



## 2. Classement Meilleur Grimpeur :

Obtenu par addition de points attribués aux sommets de cols sélectionnés en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégorie :

- 1<sup>ère</sup> Catégorie : 10-8-6-4-2-1
- 2<sup>ème</sup> Catégorie : 6-4-2-1
- 3<sup>ème</sup> Catégorie : 4-2-1
- 4<sup>ème</sup> Catégorie : 3-2-1

En cas d'égalité au classement général final de la Montagne, il est fait en application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de 1<sup>ère</sup> place dans les côtes de la catégorie la plus élevée
2. Nombre de 1<sup>ère</sup> place dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
3. Classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera «un maillot blanc à Pois Rouges estampillé « CAP EXCELLENCE»

**Un classement général final attribuera un prix aux trois (3) premiers coureurs.**

Pour bénéficier du prix du classement général final, le compétiteur devra avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.



### 3. Classement Meilleur U 19 :

Obtenu par la place des coureurs de cette catégorie classement général individuel au temps.

Le leader de ce classement portera un maillot de couleur Blanc estampillé « FIRMIN / KALIBOIS »

Un classement général final attribuera un prix aux trois premiers coureurs.

Pour bénéficier du prix du classement général final, le compétiteur devra avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.



### ARTICLE 10 - PORT des MAILLOTS de LEADER

Si un coureur est en tête de plusieurs classements, l'ordre de priorité est le suivant :

1. Classement général Individuel : ..... JAUNE
2. Classement général Meilleur Grimpeur : ..... BLANC POIS ROUGE
3. Classement général Meilleur U19 : ..... BLANC

Le leader de chaque classement, est tenu de revêtir le maillot distinctif correspondant.

## Article 11 : Grille des prix

PROLOGUE		
Place	Elite Open Access 1	U19
1	171€	125€
2	146€	76€
3	117€	63€
4	88€	38€
5	79€	-
Total	601€	302€

ÉTAPE 1 et ÉTAPE 2		
Place	Elite Open Access 1	U19
1	365€	201€
2	290€	125€
3	230€	76€
4	170€	63€
5	115€	38€
6	85€	-
7	65€	-
8	60€	-
9	45€	-
10	30€	-
Total	1455€	503€

### ÉTAPE 3

Place	Elite Open Access 1	U19
1	245€	168€
2	195€	129€
3	171€	59€
4	146€	45€
5	117€	15€
6	88€	-
7	79€	-
8	71€	-
9	59€	-
10	49€	-
<b>Total</b>	<b>1220€</b>	<b>416€</b>



### CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL

Place	Général Individuel Final	Général U19	Général Montagne
1	700€	321€	100€
2	400€	213€	60€
3	265€	183€	40€
4	200€	152€	-
5	130€	122€	-
6	100€	-	-
7	80€	-	-
8	65€	-	-
9	55€	-	-
10	40€	-	-
<b>Total</b>	<b>2035€</b>	<b>991€</b>	<b>200€</b>

**TOTAL : 7.703,00 €**  
**(sept mille sept cent trois euros)**

#### ARTICLE 12 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

- **Prologue :**
- **1<sup>ère</sup> étape :** Ecole de Caraque (ABYMES)
- **2<sup>ème</sup> étape :** Ecole de Boricaud (ABYMES)
- **3<sup>ème</sup> étape :** Local du Siroco - Cellule commerciale (ABYMES)

## Article 13 - PROTOCOLE

Conformément à l'art.1.2.112 du règlement F.F.C, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Les trois (3) premiers de l'étape.  
Ils se présenteront dans un délai de maximum **30 minutes après leur arrivée.**
- Les leaders de tous les classements annexes.  
Ils se présenteront dans un délai de maximum **30 minutes avant le départ de la course.**

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Les trois (3) premiers de l'épreuve
- Les trois (3) premiers des classements annexes

## Article 14 - PROTOCOLE JOURNALIER

Les différents leaders doivent se présenter dans un délai maximum de 30 minutes avant le départ de l'épreuve.

Sauf cas de force majeure dûment reconnu, les concurrents qui refuseraient de se conformer aux différentes cérémonies protocolaires se verront sanctionnées d'une **pénalité de cinquante euros (50.00 €).**

L'organisateur retiendra tout/ou une partie des prix correspondants.

Les coureurs sont invités à se présenter en tenue de compétition, les concurrents qui omettraient de se conformer à ses règles se verront sanctionnés d'une **pénalité de cent euros (100.00 €).**

## Article 15 - PÉNALITÉS

Le barème de pénalités de la F.F. C est le seul applicable. Cependant concernant ces faits (parents ou amis identifiables évoluant à l'échelon course et susceptibles de provoquer des irrégularités ou un danger pour l'intégrité physique des participants) le collège des arbitres peut statuer et sanctionner directement le coureur d'une pénalité allant jusqu'à la mise hors course.

## Article 16 - EXCLUSION

L'organisateur tient pour essentielle la préservation de son image, sa réputation et celle de son épreuve. Il se réserve le droit d'exclure de l'épreuve quiconque qui porterait atteinte par son attitude ou par la nature de sa présence.

## Article 17 - ENCADREMENT

Lors de la réunion des directeurs sportifs, l'équipe sera représentée par la personne

inscrite sur la feuille d'engagement ou un autre licencié au club et titulaire d'au moins un B.F.2

### Article 18 - DROIT À L'IMAGE

Tout participant à « LA COUPE JALTON » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tel que les partenaires et médias, à utiliser les résultats, images fixes et audio- visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Tout désaccord doit nous être signalé par courrier avant l'épreuve, lors de la réunion des directeurs sportifs.

### Article 19 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de l'environnement, il est demandé aux coureurs de ne pas jeter leurs déchets sur la route. Des « éco-zones » seront mises en place sur les ravitaillements pour que les participants puissent jeter leurs déchets.

Les zones identifiées comme zones de déchets, se répèteront de l'ouverture à la fermeture du ravitaillement.

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

### Article 20 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité et de force majeure.

Le présent règlement est susceptible de modification jusqu'au jour de l'évènement. Dans cette hypothèse, les participants seront avertis par tout moyen écrit de cette modification.

### Article 21 - Sécurité

**IMPORTANT** : Pour la sécurité de tous, le CODE DE LA ROUTE devra être respecté : les coureurs doivent rouler uniquement sur la partie droite de la chaussée et ne jamais contourner les ronds-points par la gauche. Tout coureur pris en infraction sera pénalisé conformément à la réglementation F.F.C



**Bonne course à tous,  
et soyez prudents sur la route !!!**

